

Nous rejoindre

Services proposés aux membres :

Résolument tourné vers ses membres, initiativesETcité s'est donné comme objectif d'accompagner le développement et la consolidation de ses entreprises membres, par la mutualisation de moyens, d'outils et de services :

- **Un développement commercial intégré et mutualisé** qui repose sur une offre de services commune, complète et coordonnée ;
- **Qualification des ressources humaines**, notamment pour fidéliser les salariés et accompagner leurs parcours (évolution, mobilité) ;
- **Mutualisation de moyens** : réaliser des économies d'échelle, qualifier notre politique d'achats et l'intégrer dans une démarche de développement durable.

Principes d'adhésion :

initiativesETcité est une **UES-SA**¹ regroupant toutes formes de structures : celles relevant de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles) mais également des entreprises dites classiques.

Le principe de **cooptation** défini pour l'adhésion de nouveaux membres permet de vérifier que les valeurs sont partagées :

- Finalité de service à la collectivité ou aux membres plutôt que finalité de profit
- Autonomie de gestion
- Gestion démocratique et participative
- Primauté des personnes et du travail sur le capital et dans la répartition des revenus
- Responsabilité sociétale de l'entreprise
- Modalités d'intervention auprès des clients
- Coopération équitable basée sur la confiance

Coopération inter-membres :

Trois niveaux de coopération existent :

1er niveau : LE RESEAU

La coopération se matérialise essentiellement par du partage d'informations.

2è niveau : LE GROUPEMENT

Au-delà du partage d'informations, les entreprises partagent des moyens (locaux, matériel, formations...) et travaillent ensemble (réponses communes à des appels d'offres)

3è niveau : LE GROUPE

Les entreprises partagent leurs stratégies de développement. Au-delà du partage d'informations et de moyens, elles croisent leurs capitaux, partagent leurs dirigeants et co-construisent leur développement.

Nous avons traduit économiquement cette coopération en mettant en place un système de contributions variables indexées sur le chiffre d'affaires généré par les membres entre eux. Différents niveaux de contribution ont été établis en fonction de la nature et de l'importance de la coopération.

Cotisation annuelle ² :

- Moins de 5 salariés : 600 €
- De 6 à 10 salariés : 1 000 €
- De 11 à 50 salariés : 1 500 €
- Plus de 51 salariés : 2 500 €

¹ Une *Union d'Economie Sociale* est un regroupement sous forme coopérative qui regroupe des personnalités morales et qui intègre des structures de l'économie sociale et solidaire ainsi que d'autres formes juridiques : 65% des parts sont détenues par des structures de l'économie sociale et solidaire et 35% par d'autres structures.

² La base de calcul des cotisations annuelles est le nombre de salariés (en équivalent temps plein)

Contact :

Elena Fernandes
efernandes@initiativesetcite.com